CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)

28 février 2025 - 19H00

Procès-verbal de la séance

Date de la convocation : 20 février 2025
Date de la séance : 28 février 2025

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 21
Absents avec procuration : 8
Absent excusé : 0

Présents : M. Guy GORBINET, Maire,
Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Marc CUSSAC, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD, Adjoints,
M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, Mme Christine NOURRISSON (Conseillère Déléguée), M. Marc REYROLLE, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, Mme Justine IMBERT, M. Adrien LEONE, M. Marius FOURNET, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. David BOST, M. Vincent MIOLANE, Mme Christine SAUVADE.
Absents avec procuration :
- Mme Corinne MONDIN à M. Albert LUCHINO,
- Mme Françoise PONSONNAILLE à M. Guy GORBINET,
- M. Eric CHEVALEYRE à M. Marc CUSSAC,
- M. Pierre-Olivier VERNET (Conseiller Délégué) à Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE,
- Mme Charlotte VALLADIER à Mme Justine IMBERT,
- M. Philippe PINTON à M. André FOUGERE,
- Mme Aurélie PASCAL à M. Vincent MIOLANE,
- M. Michel BEAULATON à Mme Christine SAUVADE.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ISARD

Ordre du jour

I- Finances

1-1 Débat d'orientation budgétaire 2025
1-2 Cotisations 2025 au budget principal
1-3 Exploitation saisonnière du Snack au Parc touristique Les 3 Chênes

II- Ressources humaines

2-1 Modification du tableau des effectifs
2-2 Modification du tableau des effectifs : emplois saisonniers

III- Cadre de vie et grands projets

3-1 Réglementation des boisements
3-2 Vente terrain à SELARL AMARANTE (Madame WAJNBERG Emma et Monsieur DA SILVA TEIXEIRA Diogo)

IV- Intercommunalité

4-1 Mise en accessibilité de la Médiathèque/Cinéma – Convention ALF

V- Informations au conseil municipal

- Compte-rendu des décisions prises par délégation

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h05.

Guy GORBINET, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Brigitte ISARD est désignée secrétaire de séance.

En l'absence de remarques particulières, le compte-rendu du Conseil municipal du 7 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Guy GORBINET, Maire, propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal :

I. Finances

1.4 Remplacement camion nacelle

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En préalable au début de séance, Christine SAUVADE dit que les élus avaient votés de manière démocratique pour les écoles et elle aimerait savoir si de la même façon il y aura un vote pour les 100 € que doivent payer les associations pour la location d'Ambert en scène.
Guy GORBINET répond que ce n'est pas prévu.

I- Finances

1.1 Débat d'orientation budgétaire 2025

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.
A cette occasion, il est notamment débattu de sa politique d'investissement et de sa stratégie financière. Cette étape du cycle budgétaire est également un élément fort de la communication financière de la collectivité.
D'un point de vue légal, la tenue de ce débat est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Le vote du Budget Primitif 2025 est prévu au plus tard le 15 avril 2025. Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique.

Les échanges et débats permettent aux élus de s'exprimer notamment sur la stratégie financière de la commune et les investissements prioritaires à programmer.
La présentation s'articule autour des points suivants :
- le contexte général dans lequel le budget primitif de la ville va s'élaborer ;
- la situation financière de la ville ;
- la politique d'investissements tant pour l'exercice 2025 que pour les années futures.

Après présentation détaillée et discussions, vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025 annexé à la présente délibération et adressé aux membres du Conseil municipal le 20 février 2025, le Conseil municipal, unanime, prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Guy GORBINET rappelle qu'au sein de la Communauté de communes, Ambert est la seule commune à avoir un DOB.
Plusieurs points vont concerner la commune :
- L'augmentation du taux de cotisation de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales. Le gouvernement a décidé une augmentation de 12 points sur 4 ans ce qui correspondant à 3 points par an de 2025 à 2028. Il faudra voir l'impact sur les finances de la commune.
- En 2025, la FCTVA reste en l'état.
- Le gel du point d'indice ainsi que la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat.
- Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires qui passe à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100 % dès le 1er jour).
- La DETR est maintenue constante par rapport à 2024.
- Le fonds verts (accélération de la transition écologique) divisé par deux.

Guy GORBINET indique qu'il faut retenir pour 2025 la revalorisation des bases fiscales qui devrait être de 1,7 %. Il rappelle qu'en 2023, le taux était de 7,3 %.

Pour les charges de personnel, M. le Maire rappelle que la commune a lancé un appel à candidature en interne/externe pour recruter un chef de service environnement et un chef de service voirie/bâtiment pour remplacer le responsable des services techniques.
Véronique FAUCHER demande des renseignements supplémentaires sur ces deux postes ?
Guy GORBINET répond que la commune s'est rendu compte que la charge de travail est trop importante pour être assurée en totalité par un seul responsable du centre technique municipal. Par conséquent, il est proposé de recruter un chef de service environnement et un chef de service travaux
Véronique FAUCHER et David BOST disent qu'ils l'avaient indiqué à l'époque car ils pensaient que la situation serait compliquée.
David BOST dit que la commune avait remplacé un agent technique par une secrétaire administrative.
Guy GORBINET répond que la secrétaire des services techniques est indispensable. Suite au départ du responsable des services techniques, la commune a fait un constat et malgré son accord de l'époque, la commune décide de créer un poste de chef de service.
Christine SAUVADE dit qu'il faut savoir écouter les arguments pour éviter ce genre de situation.
David BOST dit qu'il ne met pas en doute les compétences de la secrétaire mais le constat est qu'au final de deux chefs de services on se retrouve avec une secrétaire.

Guy GORBINET indique qu'une réorganisation au sein de la crèche a été faite avec une annualisation du temps de travail. Il dit que cette réorganisation est plutôt positive pour les salariés et les premiers retours des agents sont excellents.
Véronique FAUCHER répond qu'on est qu'au mois de février.
Stéphanie ALLEGRE-CARTIER dit qu'un bilan sera fait et qu'à l'instant t tout le monde y trouve son compte.
Christine SAUVADE demande à avoir le planning du cuisinier.

Guy GORBINET pense, que dans le cadre des charges de gestion courante, les subventions aux associations pour l'année 2026 ne seront pas modifiées. L'enveloppe restera la même sans diminution.
Christine SAUVADE demande s'il n'a pas d'augmentation ?
Guy GORBINET répond que non.

Guy GORBINET indique qu'au niveau de la capacité d'autofinancement c'est le meilleur résultat depuis 10 ans. C'est une capacité satisfaisante mais qui reste quand même fragile.
Christine SAUVADE dit que c'est plus facile quand on ne fait pas d'investissements.
Guy GORBINET répond qu'en 2024 il a été fait 2 millions d'euros d'investissements.

Véronique FAUCHER demande à quoi correspondent les produits exceptionnels ? On passe de 250 216 € en 2023 à 11 666 € en 2024.

Guy GORBINET indique qu'un travail est en cours concernant les versions 1 et 2 pour le budget 2025. La commune arrive à une capacité d'autofinancement de 720 000€ ce qui est insuffisant car cela ne permet pas de recouvrir le capital de la dette. La commission des finances réunies le 6 février 2025 a souhaité corriger cette situation et atteindre l'objectif au budget primitif 2025 d'une épargne nette positive d'au moins 70 000 €.
Véronique FAUCHER rétorque que cela ne sera pas suffisant.
Guy GORBINET répond que l'année dernière, elle lui avait dit que nous avions une mauvaise gestion. Alors cette année, qu'est-ce que tu peux nous dire ?
Véronique FAUCHER reconnait qu'il y a eu une gestion plus rigoureuse mais quand on regarde les perspectives qui sont données la commune repart dans le mur pour 2025. Pour être tranquille, la commune devrait avoir une capacité d'autofinancement minimum de 800 000 €, on en est très loin.
Guy GORBINET répond que cela n'est jamais arrivé depuis plus de 10 ans. Il rappelle que l'année dernière, il avait proposé d'augmenter la taxe foncière à minima. A un moment donné il faut aussi faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Quand on ne peut pas diminuer les dépenses il faut retrouver des recettes supplémentaires.
Véronique FAUCHER rappelle qu'elle était contre la hausse d'impôt même en sachant qu'il aurait certainement fallu augmenter parce que les explications qui ont été donnés pour augmenter les impôts n'étaient pas bonnes. Ces choix ne correspondaient pas à la réalité.

Christine SAUVADE souhaiterait connaître les investissements 2024 :
Johan ROUGERON donne une liste partielle concernant les investissements les plus importants :

- Garage mécanique : 67 000 €
- Administration générale : 53 114 €
- Service festivités : 25 000 €
- Eau : 190 000 €
- Travaux assainissement : 150 000 €
- Camping : 50 000 €
- Bâtiments : 100 000 €
- Accessibilité : 285 000 €
- Voirie urbaine : 614 000 €
- Voirie forestière : 41 000 €
- Quartiers des Chazeaux : 40 000 €
- Couverture terrain de padel : 30 000 €
- Terrain de rugby : 106 000 €

Guy GORBINET rappelle qu'il a deux priorités pour 2025 :

- Gros investissements à faire sur l'eau potable : gros travaux sur les réseaux, sur les captages, changement de filtres sur la station du Mareynat) Il ne veut pas que les habitants d'Ambert soient privés d'eau.
- Economie d'énergie.

Mais il indique par ailleurs les investissements les plus significatifs en cours de réalisation :
- Accessibilité bâtiments publics et établissements sportifs : 413 000 € (2023/2024),
- Garage mécanique en cours
- Sécurité incendie sur les bâtiments du CFA
- Eclairage bâtiments : crèche, écoles primaires et maternelles (le remplacement des ampoules par des LED est terminé à la crèche)

Guy GORBINET développe ensuite les orientations d'investissements nouveaux :
- Fin de la construction du garage mécanique,
- Travaux de voirie urbaine et rurale (autour de 530 000 €),
- Passage en LED élargi aux bâtiments et espaces publics,
- Politique de revitalisation du centre bourg (toiture et planchers de l'immeuble AM n°315),
- Politique culturelle et tourisme : travaux au camping, création d'une piste de Pumptrack à la base de loisirs, création d'une piste d'athlétisme avec terrain de rugby central et vestiaires et création de deux terrains de padel,
- Politique jeunesse : réflexion sur la création d'un self au restaurant scolaire Henri Pourrat, mise en place du plan particulier de mise en sécurité (PPMS) au groupe scolaire.

Véronique FAUCHER demande si le PPMS ne devait pas être fait en 2024 ?
Stéphanie ALLEGRE CARTIER répond que non.
Guy GORBINET indique que la somme qu'il va falloir consacrer à ces travaux est beaucoup plus importante que ce qui avait été prévu au départ. Le DST travaille sur ce sujet pour actualiser les choses.

Budgets annexes :
- Eau potable : réhabilitation des captages, sectorisation des quartiers et renouvellement des réseaux d'eau potable qui ont au minimum 90 ans, changement des filtres à sable par de la filtralite,
- Cinéma : remplacement des projecteurs, de l'écran et de la sonorisation dans la salle n°1,
- Réseau de chaleur : mise en place d'un schéma directeur pour savoir quelles sont les extensions possibles et pour permettre également à la Cocom et à l'OPHIS (résidence séniors et ADAPEI) de bénéficier des subventions du fonds chaleur de l'ADEME.

Véronique FAUCHER ne voit pas de crédits inscrits au budget et demande si les travaux de l'OPHIS (résidence séniors) continuent en 2025 ?
Guy GORBINET répond que l'OPHIS doit se raccorder au réseau de chaleur. Vu l'absence de schéma directeur, l'OPHIS ne pourrait pas compter sur les aides du fond chaleur. Par conséquent un chauffage transitoire et modulable devra être choisi pour permettre au projet d'avancer.
Johan ROUGERON indique qu'il n'y a pas de crédits inscrits au budget pour ce projet car c'est l'OPHIS qui est maître d'ouvrage. Il précise que la viabilisation est à la charge de la commune. Le permis de construire devrait être déposé dans le meilleur des cas avant l'été (avis de l'ABF sur le chauffage) et l'instruction du PC durera environ 5 mois.

Véronique FAUCHER aimerait savoir combien il y a de résidences secondaires sur la commune par rapport à la taxe foncière.
Johan ROUGERON répond que le volume global de base se situe entre 1,3 million et 1,4 million avec un taux de 10,69 %.

Véronique FAUCHER demande la confirmation du maintien de la DETR en 2025 ?
M. le Maire répond que la DETR sera maintenue.

Véronique FAUCHER indique que concernant les chiffres relatifs au personnel elle est d'accord pour 2023 mais pas pour ceux de 2024. Dans le rapport d'orientations budgétaires, il est indiqué qu'il y 116,26 équivalents temps plein et dans un autre document il est noté 103,6 ce qui fait une grosse différence.

Johan ROUGERON répond qu'il existe une différence sur le volume entre équivalents temps plein et nombre de personnes embauchées. Les chiffres seront vérifiés et une explication sera donnée.

Véronique FAUCHER demande si les résultats du dernier recensement sont connus ?
Johan ROUGERON donne les chiffres :

- Population municipale retenue au 1er janvier 2025 : 6556
- Population comptée à part : 218
- Population totale : 6774

Au dernier recensement, la population recensée en 2021 était de 6 616 en population totale.
Guy GORBINET indique que le document officiel sera adressé à tous les élus.
Guy GORBINET constate que depuis un certain nombre d'années, la population augmente. Ce n'est pas énorme mais la courbe s'inverse ce qui est plutôt positif pour le territoire.
Christine SAUVADE indique que mode calcul a un peu changé aussi.

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE demande des explications quant au fait que 3 versions de travail ont été rédigées pour le budget 2025.
Guy GORBINET répond qu'en premier lieu les documents de tous les pôles sont d'abord remontés (version 1). Dans la version 2, il a donc été demandé de faire des choix par ordre de priorité pour arriver à établir le budget 2025 (version 3). Il précise qu'un effort important sera fait, en 2025, sur le matériel des services techniques.

1.2 Cotisations 2025 au budget principal

Monsieur le Maire rappelle les cotisations annuelles inscrites au 6281 du budget principal.

	Cotisations prévisionnelles 2025
Conseil National des villes et villages fleuris	**225.00**
CLIC	**50.00**
LAASSI	**5 292.80**
Territoire d'énergie	**702.31**
Maison du tourisme du Parc Livradois Forez	**30.00**
Association Communes Forestières du PDD	**220**
Association des Maires du PDD	**2 053.20**
Association des Maires ruraux du PDD	**150.00**
Association des Femmes Elues du PDD	**55.00**
Union départementale des Sociétés Musicales 63	**208.82**
Mission locale du Livradois-Forez	**8467.50**
Parc Livradois Forez	**27 000.00**
Fondation du Patrimoine	**500.00**
ADIT 63	**720.00**
FREDON AUVERGNE	**490.00**

Passeurs de Mots	**787.00**
DIVERS	**547.37**
TOTAL PREVISIONNEL inscrit au BP 2025	**47 500 €**

Le Conseil municipal, unanime (Véronique FAUCHER ne prenant pas part au vote), décide d'approuver les cotisations pour l'année 2025 présentées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune, section de fonctionnement – compte 6281.

Charlotte VALLADIER, par la voix de Justine IMBERT à qui elle a donné procuration, aimerait savoir pourquoi la cotisation prévisionnelle de la Mission locale du Livradois-Forez a baissé ?
Guy GORBINET répond que le calcul de la cotisation est fait par rapport au nombre potentiel de personne éligible sur la commune.
Christine SAUVADE demande pourquoi il y a une cotisation pour la Maison du tourisme ?
Guy GORBINET répond que la commune est adhérente et que c'est une association loi 1901.
Ingrid DEFOSSE-DUCHENE souhaite savoir à quoi correspond la ligne « DIVERS » ?
Johan ROUGERON indique que c'est une enveloppe prévisionnelle qui a été inscrite car chaque année il y a des adhésions supplémentaires qui arrivent en cours d'exercice.

1.3 Exploitation saisonnière du Snack au Parc touristique Les 3 Chênes

La Commune d'Ambert souhaite confier l'exploitation saisonnière du Snack situé au Parc de loisirs et d'hébergement Les 3 Chênes***, à un prestataire, sous forme de petite restauration sur place ou à emporter. L'exploitant aura à cœur de valoriser les produits de terroir et de travailler avec des fournisseurs/producteurs locaux.

Après consultation, le candidat retenu pour cette exploitation saisonnière, est « La Popotte en vadrouille », située 101 chemin de Saint Pardoux 63 600 AMBERT représentée par Mme Karine BRUGNEAUX en qualité de représentant juridique de l'établissement.
Cette dernière souhaite s'engager sur 3 ans pour l'exploitation saisonnière de l'équipement.

Le contrat sera établi entre les deux parties du lundi 19 mai 2025 au lundi 20 septembre 2027, pour 4 mois d'exploitation/an.
Si la période d'ouverture est plus large, les loyers seront étudiés au prorata et une facturation additionnelle pour l'eau et l'électricité pourra être établie en plus du dit loyer.

<u>La location est consentie moyennant les modalités financières suivantes</u> :
L'exploitant s'engage sur 3 ans en échange d'un loyer annuel de 3000€ HT soit 3600 € TTC, charges incluses.
Garantie des biens loués : 1 500€/an
Caution (en cas d'arrêt d'activité au cours de la période d'exploitation, hors crise sanitaire et catastrophe naturelle) : 1 500€/an
L'exploitant sera rémunéré par les recettes de l'activité.

A l'issue de chaque période d'exploitation, un bilan sera effectué. Il sera constitué d'un état des lieux des équipements et installations loués et d'un bilan d'activité de la saison.

Le Conseil municipal, unanime, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec l'exploitant retenu.

A la demande de Christine SAUVADE, il a été rajouté loyer « annuel » dans la délibération.

1.4 Remplacement camion nacelle

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de remplacer l'élévateur à nacelle, de marque MULTITEL type 180 ALU/AF, monté sur NISSAN, acquis d'occasion en 2010 pour un montant de 29 302 € TTC, en cours d'amortissement sur 20 ans, soit avec une Valeur Nette Comptable au 1er janvier 2025 de 8 790,60 €.

L'entreprise Comptoir du Matériel propose :

- Un camion nacelle 18M Maxity d'environ 38 674 kms et 3 028 heures au compteur - année 09/2016, pour un montant HT de 35 000 € (42 000 € TTC).
  Machine révisée – Garantie 3 mois pièces et main d'œuvre – Livraison fin mars 2025
- La reprise de l'ancien équipement pour un montant HT de 5 000 € (6 000 € TTC).

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver l'offre de cession et de reprise de l'entreprise Comptoir du Matériel,
- D'autoriser, dans l'attente du vote du budget, une ouverture de crédits au Budget Principal 2025 Au compte 215731 – Matériel roulant – Opération 259 – Voirie divers pour 42 000 € TTC pour l'acquisition de cet équipement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre route décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

II- Ressources humaines

2.1 Modification du tableau des effectifs

Suite à un départ à la retraite au sein du service environnement, il convient de remplacer l'agent et de modifier le tableau des effectifs.

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, catégorie C, à temps complet au 28/02/2025.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet au 01/03/2025.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver la modification du tableau des effectifs,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

2.2 Modification du tableau des effectifs : emplois saisonniers

Afin de conforter les équipes en saison estivale, la commune d'Ambert a besoin de procéder au recrutement d'agents saisonniers, il conviendra de modifier le tableau des effectifs.

Service Festivités

- 1 Adjoint technique du 01/05/2025 au 31/08/2025 à temps plein
- 1 Adjoint technique du 01/06/2025 au 31/08/2025 à temps plein

Camping

- 1 Adjoint administratif du 01/07/2025 au 31/08/2025 à temps plein,
- 2 Adjoints techniques du 01/07/2025 au 31/08/2025 à temps non complet 28h/35h
- 1 Adjoint technique du 12/05/2025 au 07/09/2025 à temps non complet 17h30/35h
- 1 Adjoint d'animation du 01/07/2025 au 31/08/2025 à temps plein

Service entretien des bâtiments

- 1 adjoint technique du 01/07/2025 au 31/07/2025 à temps plein
- 3 Adjoints techniques du 17/08/2025 au 24/08/2025 à temps plein

Environnement

- 1 Adjoint technique du 01/05/2025 au 31/08/2025 à temps plein
- 1 Adjoint technique du 01/06/2025 au 31/08/2025 à temps plein
- 2 adjoints techniques du 01/07/2025 au 31/07/2025 à temps plein
- 2 adjoints techniques du 01/08/2025 au 31/08/2025 à temps plein

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver la création des postes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

Guy GORBINET indique que la commune est restée sur le même nombre de postes que pour 2024.
David BOST indique qu'il a fait un calcul afin de convertir le nombre de postes en mois travaillés dans l'année et constate une réduction chaque année :

- 2021 : 43 mois
- 2022 : 39 mois
- 2023 : 32,5 mois
- 2024 : 31 mois
- 2025 : 29 mois

Johan ROUGERON dit que l'année dernière, il y a eu une erreur dans la délibération. Sur l'un des postes, la commission des finances avait seulement validé un mois au lieu de deux.
David BOST et Véronique FAUCHER disent que la délibération n'a pas été respectée.
Johan ROUGERON explique que le poste n'a pas été pourvu. Concernant les autres années, il est précisé que le camping était ouvert toute l'année avec une organisation bien différente et la base de loisirs était encore gérée par la commune.
David BOST a souhaité relever ce point car il y a des grosses manifestations prévues encore cette année et précise que le renfort des saisonniers sera important.
Guy GORBINET indique que la commune risque d'avoir l'appui d'autres collectivités pour certaines manifestations.

III- Cadre de vie et grands projets

3.1 Réglementation des boisements

M. le Maire fait connaître que, par lettre du 20 janvier 2025, M. le Président du Conseil départemental a invité le Conseil municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. M. le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil départemental est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 28 octobre 2024 au 2 décembre 2024.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le projet de réglementation des boisements, tel que présenté dans les documents consultables en Mairie.
- De donner un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune d'Ambert.

Serge BATISSE indique que désormais le règlement des boisements est fait pour 30 ans au lieu de 10 auparavant.
André FOUGERE souhaiterait savoir pourquoi Dore et Montagne achète énormément de bois ?
Guy GORBINET répond que c'est certainement dans la prévision de la compensation des zones humides futures ou de capitalisation pour la ressource en bois.

3.2 Vente terrain à SELARL AMARANTE (Madame WAJNBERG Emma et Monsieur DA SILVA TEIXEIRA Diogo)

Vu la délibération du 20 septembre 2024 portant acquisition de la parcelle cadastrée AC n°275 auprès de l'EPF-SMAF.

La commune d'Ambert a acquis, après rachat à l'établissement public foncier d'Auvergne, la parcelle AC n°275 d'une surface de 5604 m². La parcelle acquise a été divisée.

Madame WAJNBERG Emma et Monsieur DA SILVA TEIXEIRA Diogo (SELARL AMARANTE) ou toute société qui se substituerait, souhaitent acquérir les nouvelles parcelles section AC n°286 (413 m²) et n°288 (5112 m²) d'une surface totale de 5525 m² pour la création d'un centre de kinésithérapie avec balnéothérapie médicale.

Les parcelles AC n°286 et n°288 sont grevées de servitudes comme suivant :
- Parcelle AC n°286 (en totalité) : servitude de réseau d'eaux pluviales, d'accès et droit d'entretien de celui-ci en faveur de la commune ;
- Parcelle AC n°274 (en partie) : servitude d'accès aux parcelles AC n°286 et n°288 en faveur de Madame WAJNBERG Emma et Monsieur DA SILVA TEIXEIRA Diogo (SELARL AMARANTE) ou toute société qui se substituerait ;
- Parcelle AC n°288 (en partie) : Servitude d'accès, de réseau d'eaux usées et droit d'entretien du réseau sur la partie EST de la parcelle (limite avec la parcelle AC n°234) sur une largeur de 7 mètres au profit de la commune ;
- Et une servitude de réseau, d'accès et d'entretien (bassin de rétention des eaux pluviales des bâtiments et de la voirie) au profit de la commune et de la SCI S2LF.

Le Conseil municipal, unanime, décide :
- D'approuver l'établissement des servitudes comme présentées à l'occasion de la cession du bien. Cette transaction sera réalisée par acte notarié à la charge de l'acquéreur. Le prix de cession toutes taxes comprises est de 76 680 €,
- D'accepter la cession par acte notarié des parcelles cadastrées section AC n°286 et n°288 Madame WAJNBERG Emma et Monsieur DA SILVA TEIXEIRA Diogo (SELARL AMARANTE) ou toute société qui se substituerait,
- D'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- De confier la mission de rédaction de l'acte et de signer la présente vente à l'étude de Maîtres AUBOYER et SIMAND-LEMPEREUR à Ambert,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la division parcellaire et à la mise à disposition des terrains concernés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

IV- Intercommunalité

4.1 Mise en accessibilité de la Médiathèque/Cinéma – Convention ALF

La commune d'Ambert et Ambert Livradois Forez ont rédigé une convention pour réaliser ensemble les travaux de mise en accessibilité des bâtiments Médiathèque/Cinéma. ALF a demandé à la commune d'Ambert de porter l'ensemble des travaux de mise en accessibilité.
La commune d'Ambert recrutera un maître d'œuvre et portera le programme de travaux. La commune appellera la participation financière intercommunale sur la base des travaux réalisés pour le compte d'ALF.

Monsieur Le Maire présente le programme des travaux réalisé et la participation de chacun des partenaires.

Le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver le projet de convention présenté.

VII Informations au Conseil municipal

Compte-rendu des décisions municipales prise par délégation :

- Sollicitation de l'ADEME – TE63 pour le financement de l'étude schéma directeur du réseau de chaleur,
- Attribution du marché au bureau d'études BEST ENERGIES pour la réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur pour un montant de 12 750 € HT,
- Contractualisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société INERGIE ADAPT pour un montant de 38 940 € HT en vue de la réalisation d'un schéma directeur d'amélioration et de rénovation des équipements d'éclairage public et de la passation d'un marché à performance énergétique.

VIII Questions diverses

Bâtiment nouveau terrain de rugby/athlétisme
Yvette BOUDESSEUL indique qu'il n'y a pas de WC dans le vestiaire des joueurs ce qui lui parait un gros problème. Les joueurs sont obligés de sortir pour aller derrière dans les WC publics de la grande salle.
Christine SAUVADE et Véronique FAUCHER disent que ce problème a déjà été signalé.
Guy GORBINET répond qu'actuellement dans les vestiaires du stade municipal il n'y a pas non plus de WC.
Yvette BOUDESSEUL dit que dans un investissement neuf, il serait bien qu'il y ait cet équipement dans les vestiaires.

Pumptrack
Yvette BOUDESSEUL indique qu'elle est d'accord pour qu'il soit fait si la commune a les moyens sinon il vaut mieux attendre d'avoir un budget suffisant.
Guy GORBINET répond que le projet proposé est raisonnable et éligible aux subventions de la Région (50 %) et du Département (quasiment 20 %). Sur un budget de 100 000 €, il resterait pour la commune à prendre en charge 30 000 €. Si la commune attend trop, les subventions n'existeront plus et il est impossible de laisser le terrain dans l'état où il est actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50.